

Mutualisation des « bonnes pratiques » pédagogiques, à l'USJ

Mettre l'étudiant au cœur du processus d'apprentissage. Près de 300 enseignants et responsables de l'USJ se sont retrouvés, sur le campus de l'innovation, rue de Damas, pour s'assurer que c'est bien le cas, dans le cadre d'une « rencontre de mutualisation des bonnes pratiques ».

Répartis sur 18 ateliers, les enseignants et responsables ont examiné 67 bonnes pratiques académiques et pédagogiques : partenariats avec le terrain professionnel, méthodes actives d'enseignement, outils d'accompagnement des étudiants, nouvelles pratiques pour évaluer si l'objectif d'un cours a été atteint, etc.

Ces pratiques feront également l'objet d'une exposition, qui se déplacera sur tous les campus de l'USJ. Elles seront en outre déposées sur un site

(« INNOV »), conçu à cet effet par l'unité de nouvelles technologies éducatives de l'USJ.

En début de rencontre, le nouveau recteur de l'USJ, le Pr Salim Daccache s.j., s'est félicité de ce que, « bien avant des universités européennes et régionales, l'USJ a eu le courage et la clairvoyance de s'inscrire dans le Processus de Bologne », un programme de réforme de l'enseignement supérieur dans l'espace européen, initié en 1999, qui implique le développement de la culture des « résultats d'apprentissage ».

La chargée de mission à la pédagogie universitaire de l'USJ, Nada Moghaizel-Nasr, a défini les « résultats d'apprentissage » comme étant « les savoirs, savoir-faire et attitudes, dont on souhaite que les étudiants fassent preuve à l'issue d'une formation ou

d'un enseignement ».

« Les composantes de cette culture consistent essentiellement dans l'identification des savoirs, savoir-faire et attitudes, au niveau de chaque matière, à travers des référentiels de compétences observables et mesurables », a précisé Mme Moghaizel-Nasr. « Il s'agit de s'assurer de la cohérence des programmes avec ces référentiels ; de mettre en œuvre des méthodes d'enseignement et d'accompagnement qui permettent de les atteindre ; de concevoir des démarches d'évaluation qui permettent de vérifier s'ils ont été atteints, etc ».

« La mutualisation des bonnes pratiques est chose suffisamment rare au Liban pour mériter qu'on en parle, et encourager son développement et sa transmission », a-t-elle conclu.



La mutualisation des « bonnes pratiques » a fait salle comble.

Photo Michel Sayegh